

Vœu vers une formation par apprentissage

Principe

Les élèves qui ont le projet de suivre une formation par apprentissage l'indiquent dans leur liste de vœux d'affectation au même titre que les vœux d'affectation vers les formations sous statut scolaire. Le recueil des vœux de formation par apprentissage permet un recensement des projets de formation des élèves vers ces formations. L'admission en centre de formation par apprentissage (CFA) est soumise à la signature d'un contrat avec un employeur, il n'y a donc pas de décision d'affectation dans Affelnet - Lycée ou dans le Service en Ligne Affectation (SLA) pour ces vœux.

Objectif

- Afficher l'offre de formation sur l'ensemble des voies : statut scolaire et apprentissage
- Faciliter les liens entre les collèges et les CFA pour un meilleur suivi des élèves ayant un projet apprentissage
- Permettre un accompagnement par les CFA pour la recherche d'employeur

Les formations par apprentissage dans Affelnet - Lycée et le Service en Ligne Affectation (SLA)

Le référencement des formations par apprentissage dans Affelnet - Lycée et dans le Service en Ligne Affectation (SLA) est effectué à partir du catalogue national des offres d'apprentissage : <https://catalogue.apprentissage.beta.gouv.fr/>

Les formations concernées sont :

- Première année de CAP éducation nationale et CAP Agricole
- Seconde professionnelle BAC PRO éducation national et BAC PRO Agricole
- Première année de Brevet Professionnel Agricole

Pour quels élèves

Élèves de 3^e (générale, SEGPA, prépa - métiers, enseignement agricole, prépa - apprentissage, ULIS)

Élèves relevant de la MLDS (APFVB et APFV)

Élèves de 2^e générale et technologique

Élèves de 2^e professionnelle ou de première année de CAP

Démarches à effectuer

1- Contacter le Centre de Formation par Apprentissage (CFA).

L'inscription en formation par apprentissage nécessite la signature d'un contrat avec un employeur. Pour connaître toutes les démarches à effectuer et concrétiser un projet de formation par apprentissage, l'élève et sa famille doivent contacter directement le CFA souhaité qui pourra l'accompagner dans ses démarches

2 - Saisie des vœux :

- Les familles utilisent le SLA : saisie des vœux via l'adresse <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>
- avec les identifiants de connexion parents (les familles qui n'ont pas accès doivent prendre contact avec l'établissement actuel de leur enfant).
- Les familles qui n'utilisent pas le SLA doivent renseigner la fiche de vœu palier 3^e (fournie par l'établissement de leur enfant) et la remettre à l'établissement actuel de leur enfant qui effectuera la saisie des vœux.

Calendrier

Du lundi 9 mai au mardi 31 mai

- Saisie des vœux dans le SLA par les représentants légaux.

OU

- Pour les familles qui n'utilisent pas le SLA, fiche de vœux palier 3^e(¹) ou palier 2^e(¹) à compléter et à remettre à l'établissement de l'élève

Juin et juillet 2022

Transmission des coordonnées des familles aux CFA demandés afin que les élèves soient accompagnés dans la réalisation de ce projet de formation..